30 juin 2026

la cgt RATP

CARTE DE CIRCULATION
NOTRE REVENDICATION ABOUTIT

À force de mobilisation et de détermination, la CGT-RATP obtient la « facilité de circulation » en Ile-de-France pour l'ensemble des agents RATP.
En effet, c'est une demande que nous portons depuis 2025 et qui à l'époque avait été dénoncée par les autres organisations syndicales.

Cette mesure légitimement revendiquée par une majorité d'actifs et de retraités, portée par la CGT-RATP, a enfin été entendue par la RATP et l'autorité organisatrice, après des mois d'interpellations.

La CGT-RATP le réaffirme, ce n'est pas aux salariés et aux retraités de subir le choix politique de l'ouverture à la concurrence.

La CGT-RATP refuse que cette « carte de circulation » soit considérée comme un avantage en nature et quoiqu'il en soit, il n'est pas question qu'elle soit un nouveau « coût », notamment pour les agents qui n'avaient besoin que de leur carte de service avant, pour circuler sur le réseau historique ;

La CGT-RATP exige également la gratuité des transports, sur l'ensemble de l'Ile de France, pour les retraité.es de l'entreprise.

COMME POUR LE SUJET DE LA MUTUELLE RATP, LA CGT-RATP SE FAIT ET SE FERA TOUJOURS UNE RÈGLE DE RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES DE TOUS LES AGENTS, ACTIFS ET RETRAITÉS.

Vos représentants CGT-RATP à vos côtés !

cgt.ratp@gmail.com
01.44.78.53.61

REJOINS-NOUS
CGTRATP